

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-25/2020**

**Date de convocation : 5 juin 2020**

**Date d'affichage : 5 juin 2020**

**Objet : Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales.**

L'an deux mil dix-vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.**

**Absents excusés : GIROT Dominique**

**Absents : RAS**

**Procurations : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie.**

**LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code Electoral et notamment l'article L.19.

Considérant que, « VI. Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

*1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;*

*2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »*

Considérant que, le maire propose au conseil municipal d'élire les membres de la commission de contrôle électoral.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROCLAME** membres de la commission de contrôle électorale :

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
  - o Cathy VEY-FARCE
  - o Jean-Marie LABLANQUI
  - o Thierry BOISSIEUX
- Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
  - o François AUROUX
  - o Agnès BABILLON

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 15 juin 2020**

**Le Maire**

**Fabrice LARUE**

